



à faire CETTE SEMAINE

Lorsque cela sera nécessaire, l'Alliance publiera cette petite chronique à l'attention des personnes déléguées. Vous le savez, elles travaillent très fort dans votre établissement pour veiller à la démocratie syndicale. Cette tâche est exigeante. C'est pourquoi nous instaurons cet aide-mémoire, pour leur rappeler certaines choses à faire et vous montrer des aspects de leur travail. Connaissant cela, vous pouvez également les aider et réduire leur charge mentale. Il n'est surtout pas question de leur faire pression, toutefois. 😊



Demander à la direction une version électronique des tâches des enseignantes et enseignants de votre établissement.



Envoyer ces tâches à info@alliancesdesprofs.qc.ca.



Planifier une rencontre syndicale dans la semaine du 31 octobre, en vue de l'APD du 8 novembre.

L'AIR DU TEMPS



© Samantha Hurley

PRIÈRE D'ÊTRE À L'ÉCOUTE

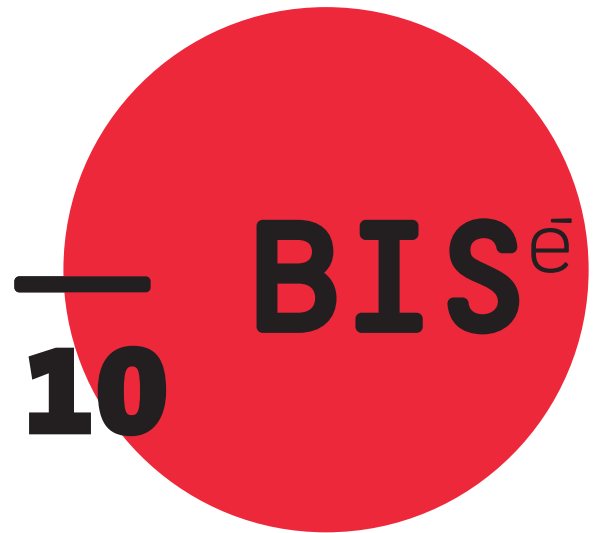
Le jeudi 20 octobre dernier, le premier ministre François Legault a annoncé la composition de son cabinet de ministres. C'est Bernard Drainville qui occupera le poste de ministre de l'Éducation. J'espère sincèrement qu'il n'arrivera pas avec ses gros sabots, vêtu d'une cape de superhéros, mais qu'il aura l'humilité de tendre l'oreille et prendre particulièrement en considération les besoins et les préoccupations des milieux montréalais.

Alors que nous avons fondé beaucoup d'espoir à l'endroit d'un ministre provenant de notre milieu, nous avons vite déchanté... Trop souvent à la remorque, il s'est montré complètement déconnecté des enjeux présents dans les écoles de Montréal. Il a plutôt entrepris des chantiers et mis de l'énergie là où ce n'était pas une nécessité : réforme Roberge, maternelles 4 ans sur tout le territoire québécois. Après avoir pris acte de ces bévues, est-ce que le gouvernement Legault donnera une orientation différente à son nouveau ministre de l'Éducation ? Il a peut-être été gagnant pour lui de prioriser l'éducation, en parole, lors de sa campagne électorale de 2018, mais il n'a visiblement pas pris les moyens nécessaires et les actions concrètes pour redonner à l'école publique ses lettres de noblesse. Elle manque tant d'amour !

BESOINS MONTRÉLAIS

Les maux que la pandémie a révélés aux yeux des Québécoises et Québécois sont présents et identifiés depuis fort longtemps, ici à Montréal. Le système d'éducation souffre de sous-financement. Les enseignantes et les enseignants du CSSDM n'ont pas les ressources suffisantes dans leurs classes qui comptent des élèves avec de grands besoins. Ils s'épuisent. Cela contribue grandement à leur exode vers d'autres milieux. On le sait, les gestionnaires peinent à recruter et à retenir les profs... En plus des infrastructures qui tombent en ruine, le portrait montréalais n'est pas joyeux.

Est-ce utopique d'espérer que le nouveau ministre de l'Éducation soit à l'écoute des intervenants montréalais ? Qu'il soit ouvert, ne se mette pas la tête dans le sable, qu'il soit un partenaire et fasse équipe avec nous ? Il est fini le temps de trouver des solutions à la pièce.



PROJET DE SOCIÉTÉ

L'école à trois vitesses, la ségrégation scolaire, la composition de la classe, la lourdeur du quotidien des profs sont autant de sujets qui devront être attaqués de front dans le prochain mandat du gouvernement caquiste. Nous en avons assez d'entendre les mots « priorité à l'éducation » si de véritables actions ne sont pas entreprises. Ces mots perdent de leur éclat et ne sont pas du tout aguichants si les bottines ne suivent pas les babines.

Il est de plus en plus difficile de faire notre travail : enseigner à nos élèves. Les profs de Montréal connaissent les besoins dans nos écoles et ont des solutions à proposer. Les profs ne peuvent plus seuls tenir l'école publique à bout de bras, nous avons besoin d'un partenaire au Conseil des ministres. Cela va prendre de l'énergie, mais en faisant équipe avec les profs et avec les syndicats, le travail du prochain ministre de l'Éducation pourrait être grandement facilité.

S'il veut bien être ouvert et à l'écoute des solutions que nous proposons pour les écoles montréalaises, nous lui tendons la main, nous sommes prêts à jouer dans son équipe, afin de prendre le taureau par les cornes et faire de l'éducation un vrai projet de société.



Bienvenue, monsieur le ministre !

Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

ÉCHANGES POSTE À POSTE

Comme il est inscrit dans l'*Entente nationale* (annexe XLVIII), deux professeurs permanents enseignant dans deux centres de services scolaires différents peuvent échanger leur poste respectif. La personne intéressée par un tel projet doit trouver elle-même la ou le vis-à-vis avec qui elle compte faire l'échange. Afin d'aider les membres dans leur recherche, la FAE a créé un répertoire des enseignantes et enseignants intéressés (lafae.qc.ca/poste-a-poste).

Une fois qu'on a trouvé une ou un vis-à-vis, il faut faire parvenir sa demande au CSSDM au plus tard le 31 mars de l'année scolaire en cours, pour une occupation du nouveau poste dans le centre de services scolaire visé au début de l'année scolaire suivante.

On doit faire connaître son intention par écrit à la personne responsable de son secteur au CSSDM*, en indiquant le nom et le centre de services scolaire de la personne avec laquelle

on désire faire l'échange. Cette dernière devra faire parvenir au CSSDM* son curriculum vitae accompagné d'une lettre de recommandation de deux de ses supérieurs immédiats. Elle doit aussi indiquer le nom de la personne avec qui l'échange se fera et le nom de son école, répondre à l'exigence de la connaissance de la langue française, être reçue en comité de sélection, autoriser le CSSDM à prendre les références d'usage auprès de ses employeurs et faire remplir par son médecin le certificat d'aptitude au travail du CSSDM, si l'échange est accepté.

Le CSSDM exige aussi, au moment de l'échange, qu'aucune des deux personnes ne participe à un plan de congé à traitement différé ou de retraite progressive.

Si l'échange ne peut se faire qu'au début de l'année scolaire, les démarches peuvent cependant être faites en tout temps auprès du CSSDM.

CE QUE PRÉVOIT L'ENTENTE NATIONALE UNE FOIS L'ÉCHANGE ACCEPTÉ

Lorsqu'on signe son contrat d'engagement avec le nouveau centre de services scolaire, on doit démissionner du CSSDM et on transfère alors sa permanence, ses années d'expérience et sa banque de jours accumulés à sa caisse de jours de congé de maladie non monnayables. L'ancienneté n'est cependant pas transférée.

Mentionnons que le texte de l'*Entente nationale* permettant les échanges poste à poste ne laisse pas de place à une intervention syndicale, et ce, à aucun moment dans le processus.

De plus, le refus par l'un ou l'autre des centres de services scolaires de consentir à l'échange n'est pas matière à grief. L'Alliance ne sera

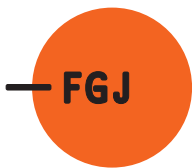
informée que si l'échange a effectivement lieu.



● **Frédéric Pilon, conseiller**

* FGJ : Mathilde Brannonier
EDA et FP : Leïla Nouali

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES



DROIT AU CONTRAT LORS D'UN REMPLACEMENT À DURÉE INDÉTERMINÉE ET RETOUR PROGRESSIF

Si vous remplacez la même personne depuis le 23 août 2022, sans vous être absenté plus de trois jours, vous serez admissible à un contrat à temps partiel à compter du 25 octobre. Selon la *Convention collective locale*, ce contrat est rétroactif à la date du début de votre remplacement. Afin de connaître la date à partir de laquelle vous devenez admissible à un contrat à temps partiel lors d'un remplacement à durée indéterminée, il vous suffit d'ajouter deux mois et un jour à la date du début du remplacement. Par contre, cette date doit correspondre à une journée du calendrier scolaire.

Si, par exemple, vous commencez un remplacement le 26 octobre, vous ne pourrez pas obtenir un contrat à temps partiel le 27 décembre, puisque cette date ne correspond pas à une journée du calendrier scolaire. Vous y serez admissible le 9 janvier, première journée du calendrier scolaire suivant le 31 décembre.

SIGNATURE DU CONTRAT

Les enseignantes et enseignants qui sont sous contrat le recevront à l'école où ils travaillent. L'*Entente nationale* prévoit que le CSSDM a 30 jours pour vous faire parvenir votre contrat à compter de votre 1^{re} journée de travail. Par la suite, vous avez un délai de 30 jours après sa réception pour le signer et le retourner. Ne vous inquiétez pas si le

CSSDM n'a pas reçu votre contrat signé dans ce dernier délai de 30 jours, puisque vous êtes alors réputé l'avoir signé.

RETOUR PROGRESSIF DE LA PERSONNE REMPLACÉE

Vous êtes sous contrat et la personne que vous remplacez effectue un retour progressif au travail, à la suite d'une période d'invalidité ?

Si ce retour a lieu au cours des 100 premiers jours de l'année scolaire, c'est-à-dire au plus tard le 25 janvier 2023, vous avez le choix de poursuivre le remplacement ou de mettre fin à votre contrat. Si vous choisissez d'y mettre fin, vous devez en aviser la direction avant que le retour progressif débute.

ATTENTION ! En vertu des clauses 5-1.13, 5-10.03 et 5-10.27, ce choix ne vous est pas offert si la personne remplacée est en arrêt de travail à la suite d'une lésion professionnelle (accident du travail ou maladie professionnelle).

Si vous décidez de poursuivre le remplacement, vous devrez y demeurer jusqu'au retour à temps complet de la personne remplacée. Le pourcentage de votre contrat diminuera en fonction du temps travaillé et sera réajusté à la fin du remplacement. Par ailleurs, le centre de services scolaire a l'obligation de compléter votre tâche lorsque cela est possible, en vous priorisant, par exemple, pour faire de la suppléance au quotidien.



● **Élise Longpré, conseillère**

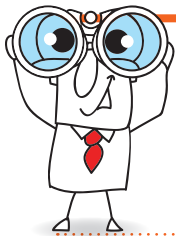
BONIFICATION DE L'ALLOCATION POUR LES ENSEIGNANTS ASSOCIÉS

Lors de la rencontre de la table de concertation du Grand Montréal, le ministère de l'Éducation nous a informés que la mesure 30020 serait bonifiée à 1000 \$ jusqu'à l'année scolaire 2025-2026. La bonification de cette mesure fait partie du dossier de la stratégie de la valorisation de la profession enseignante. Le Comité paritaire d'encadrement des stagiaires (CES) s'est rencontré le 11 octobre 2022 afin de déterminer le montant octroyé aux enseignantes associées et aux enseignants associés pour l'année scolaire 2022-2023. Les membres de la partie patronale et les membres de la partie syndicale avaient la volonté de bien répartir le montant de l'allocation afin de pouvoir offrir des formations et de bonifier le montant de l'allocation versée aux enseignantes ou enseignants qui recevront un ou une stagiaire durant l'année 2022-2023. Nous avons donc convenu que le montant de l'allocation sera de 700 \$ pour l'année scolaire 2022-2023. Je tiens



personnellement à remercier toutes les enseignantes et tous les enseignants qui acceptent d'accueillir une ou un stagiaire, malgré toute la charge de travail qui vous occupe au quotidien.

● Sue Bradley, vice-présidente



APPEL DE CANDIDATURES MEMBRES DU SECONDAIRE ET MEMBRES À STATUT PRÉCAIRE — CONSEIL D'ORIENTATION 2021-2024

MANDAT DU COMITÉ

Le Conseil d'orientation agit à titre consultatif pour l'élaboration du plan d'action triennal du Conseil d'administration. Il sera aussi appelé à réfléchir sur les pratiques syndicales de l'Alliance, notamment pour l'application du plan triennal qui a été adopté par l'Assemblée de personnes déléguées.

COMPOSITION

Le Conseil est formé de neuf membres, dont trois issus du préscolaire et du primaire, deux du secondaire, un de l'éducation des adultes, un de la formation professionnelle, une des institutions privées et un ayant un statut

précaire à la formation des jeunes. Deux à trois membres du Conseil d'administration se joindront à eux lors des rencontres.

NOMINATION

L'Alliance recherche deux enseignantes ou enseignants pour compléter le Conseil d'orientation : une personne du secondaire et une personne à statut précaire. Le mandat prendra fin en juin 2024. Les membres qui souhaitent poser leur candidature doivent remplir ce [formulaire](#) avant 15 h le vendredi 4 novembre.



● Sue Bradley, vice-présidente

COMITÉ ENVIRONNEMENT/ héros



À la suite d'une décision de l'Assemblée générale du 12 septembre, l'Alliance est très fière de mettre en place un nouveau comité syndical qui aura pour mandat de travailler sur diverses pistes d'action afin de sensibiliser et mobiliser les membres sur l'urgence climatique. Le comité réfléchira également aux revendications que nous souhaitons faire à l'employeur sur cette question.

Le comité se réunira 2 à 3 fois par année en plus de s'impliquer dans diverses mobilisations environnementales. Il aura également pour mandat de faire la promotion du mouvement **héros** de la FAE auprès de nos membres. Le mouvement **héros**, c'est une plateforme visant à regrouper et à mobiliser les personnes du milieu scolaire qui adhèrent à ses valeurs, soit l'humanité, l'écocitoyenneté, le respect, l'ouverture et la solidarité. En joignant le mouvement, les profs s'engagent à promouvoir les valeurs **héros** par des gestes, des activités, des initiatives, des campagnes ou toutes autres idées.

L'Alliance est donc à la recherche, pour le mandat 2022-2023, de 8 militantes et militants qui croient au rôle de l'éducation et, surtout, des profs pour s'approcher d'une transition énergétique empreinte de justice sociale, seule réponse durable à l'urgence climatique.

Les membres qui souhaitent poser leur candidature doivent remplir ce [formulaire](#) avant

15 h le 14 novembre 2022.

Bienvenue à toutes et à tous !



● Élyse Bourbeau, vice-présidente

FORMATION SYNDICALE — EREHDAA — RECONNAISSANCE

Cette session, avec libération syndicale, se tiendra le **mardi 1^{er} novembre 2022 de 9 h 30 à 15 h 30**, via vidéoconférence Zoom.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le mercredi 26 octobre 2022** en remplissant ce [formulaire](#). Pour de plus amples renseignements, contacter Christine Oetjen par courriel : formation@alliancedesprofs.qc.ca.



● Marie Contant, vice-présidente
Roberto D'Amico, conseiller

LA FAE AU DÉVOILEMENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Photos : Alliance



La délégation de l'Alliance est montée à bord du train à 6 h 25 en direction de Québec pour aller soutenir les mandats concernant l'école publique montréalaise.



La bonne humeur était au rendez-vous tout au long de la journée. Élyse Bourbeau et Marion Miller étaient prêtes à faire valoir les priorités montréalaises au nouveau ministre de l'Éducation.



L'école publique a mal. Le gouvernement élu doit s'attarder aux enjeux spécifiques à Montréal. Il faut parler des inégalités scolaires !



L'Alliance était présente aux côtés des autres syndicats de l'île de Montréal. Sur la photo, Marie Contant, vice-présidente, et Marion Miller, enseignante, accompagnées de camarades du SEPI et du SEOM.

Le gouvernement a semblé déconnecté des milieux montréalais tout au long du dernier mandat. Nous demandons d'avoir l'écoute du nouveau ministre de l'Éducation.



Martin Bibeau, conseiller à la vie politique de la FAE, était tout sourire entouré des membres du Conseil d'administration de l'Alliance, Catherine Beauvais-St-Pierre et Sue Bradley.

